L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artistes et personnes tenant magasin de détail $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, où les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se payent à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à se [illegible] chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 66, rue de Chartres—Nlle Orléans.
S'occupent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par colis et par petits lots.
Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 24 juin—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
9 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
5 nov—1er

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
16 nov Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans.
No. 40, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans.

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 98, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER FRANCISCO TIO
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 46 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 30 oct.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENCE de Sucre raffiné de Boston—sucre en pain, en morceaux et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
4 juin—6m NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Leurs affaires demeurent les mêmes.
1 janv FIELD & Co. 30 Vieille Levée

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb, [illegible] adressées à B. H. Field & Co. à New York, et à M. Field Fowler, à Boston 1 jan—1 an

AVANCES faites sur consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, BEYLLE & Co.
6 fév 79 Tchoupitoulas.

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à partir de ce jour.
1er septembre 1844—3m CHARLES ODIER & C.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 45.
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. J. LeBeau,
F. F. Ducongé, Edw. Skiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier,
CHS BRIGGS, Secrétaire.
On assure les propriétés contre les risques du feu, aux taux les plus raisonnables; et en cas de perte les règlements sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIÈRES, et du FEU, sous le système mutuel. D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, [illegible] durant la charte.
L. MATTHEWS, Président

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1845.
A une assemblée des directeurs de cette Compagnie tenue hier soir, il fut
Résolu, [illegible]
8 mai GEO. C. LAWRASON, Secrétaire

Vente à des prix excessivement bas.
GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES.
LE soussigné, en raison de ce que la saison est très avancée, et de ce qu'il a en magasin un fort assortiment de marchandises, les offre à des prix excessivement bas. Ces marchandises comprennent des articles convenables aux familles, aux habitans ou aux détaillans de la campagne. Une grande partie de ces marchandises ayant été achetées à l'encan à de très grands sacrifices, on en disposera à un prix au-dessous même de ce qu'elles ont coûté. Dans le stock se trouvent les articles suivans:
Indiennes françaises grandes largeurs, bon teint, 18 cts à yarde.
100 pièces idem 3/4 bon teint, 7, 8, 9 et 10 cents.
Mousseline française, d'une yarde, bon teint, 20 cents.
Idem superfine, 20 à 37 1/2, en grand assortiment.
Mousseline organdie riche et Balzorine, 12 1/2 cents.
Linon batiste et organdie dentelle, 30 cents.
Batiste d'Ecosse à 20 cents, autrefois 50.
50 pièces barèges riches et Balzorines à 25 cents.
300 do Barèges qualité de Paris, autrefois de 75 cts à $1, maintenant à 44 cts la yarde
Un grand assortiment d'indiennes anglaises, à bas prix.
Mouchoirs batiste de 10 à 16 cents chaque.
Mouchoirs fins à rivière, ourlé à jour, 63 à 75 cents.

Grand stock de Toile,
Parmi lesquelles se trouvent de bonnes Toiles à $6 50 la pièce. Aussi: une consignation de 20 pièces de véritables toiles d'Irlande, de $8 à 10 50 la pièce; des superbes manufacturées expressément pour les familles, toiles à draps, [illegible] diaprés, serviettes &c. 30 douzaines chaussettes en coton à 10 cents la paire; bas fins à 12 1/2, idem superfins à 25 cents; 100 douzaines chaussettes pour hommes, à bas prix.
En outre—Un grand stock de cotonnades, coutil, gingas, linseys, couvertures à bas prix, coton du pays, Lowells &c. Ainsi qu'un grand assortiment d'autres marchandises dans ce genre et de toutes descriptions, à très bas prix.
C. M. SIMPSON,
16 mai encoignure des rues de la Douane et de Chartres.

Habillements d'Eté,
A BON MARCHE.
LES soussignés offrent à vendre leur assortiment d'habillements d'été:
Habits, surtouts et paletots en guingham et coutil de fil;
Habits en mérinos, surtouts et paletots dito;
Pantalons en coutil de fil, nouvelle étoffe;
Pantalons en mérinos;
Gilets de [illegible], chemises en toile, caleçons, cravattes, bretelles, gants, chapeaux, parasols, &c.
BATAILLE & BIGEY,
23 av 65, Chartres, encoignure Bienville.

LIQUEURS—Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord, et en magasin, les articles suivants:
150 barils eau de vie du Nord, 1re preuve; 100 do [illegible]
20 do excellente eau de vie de pêche, de Baltimore.
40 do whiskey Monongahela, de 5 ans.
50 do do en demi barils.
60 do vieux whiskey Bourbon.
AUSSI—Pour clore une consignation. 16 barils huile pour tanneurs, à vendre par SMITH BRYAN,
6 mai 26 Vieille Levée

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
IL a été volé ou enlevé par erreur, du bateau à vapeur Alabama, dimanche 13 courant, dix balles de coton marquées A. G. V. La récompense susdite sera donnée par le soussigné à quiconque donnera des informations conduisant à faire retrouver ce coton.
18 avril. A. GORDON, WYLIE & Co 52, Bienville

SUCRE de la Havane—100 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
22 av et Gravier

CALICOTS de printemps—30 caisses, à vendre par
27 m PEET & MORTON, 25 Magasins

VINS du Rhin &c—110 caisses vin de Hock supérieur, de différentes marques et de crus supérieurs, 50 paniers champagne, Napoléon et Clauzet, article supérieur.
100 paniers anisette fine et superfine.
100 paniers liqueurs superfines assorties, à vendre par
22 av E. JOHNS, 116 Poydras

GRAINES DE LIN.
LE soussigné vient de recevoir par le bateau à vapeur Greenwood, vingt barils de graines de lin fraîches, qu'il vendra à un prix modéré.
WM. DINN,
1 Commune

Les soussignés offrent à vendre un [illegible] avec harnais complets. [illegible] New-York [illegible]
34 m [illegible] 85 Camp.

Nouvelle-Orléans:
LUNDI MATIN, 9 JUIN 1845.

A un meeting des whigs de la Nouvelle Orléans, tenu à la salle de bal de l'hôtel St. Louis, le vendredi soir, 6 juin 1845, ont été nommés officiers, sur motion de Lucien Hermann, savoir:

Président, M. Christian Roselius.
Vice-Présidents:
Première Municipalité.
MM. M. Cruzat, D. Lanata, P. Pandelli.
Seconde Municipalité.
MM. S. J. Peters, Wm. Christy, F. Frey.
Troisième Municipalité.
MM. A. Guillot, J. P. Du Garry, Geo. W. Harby.
Secrétaires:
MM. Jules Benit, Adolphe Layet, Fergus Gardère.

Le président expose rapidement l'objet du meeting, il nomme ensuite un comité chargé de préparer des résolutions.

Le comité se compose de MM. N. A. Vienne, Henry Bier, Joseph A. Beard, Charles Boudousquié, Lucien Hermann, Manuel Cruzat, Théophile Wiltz, J. L. Warner et M. Barnett père.

Pendant l'absence du comité MM. Robert Preaux, Preston W. Farrar, F. G. Hunt, ont harangué le meeting.

Le comité propose ensuite les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité:

Résolu, 1o. Qu'en vue de l'adoption de la nouvelle Constitution, par le peuple, il est de la plus haute importance d'arrêter l'opinion publique sur le choix à faire pour remplir les cadres des pouvoirs exécutif et législatif. Ces deux pouvoirs se trouvent chargés de la haute mission d'organiser le nouveau gouvernement et de passer toutes les lois nécessaires à la mise à exécution de la nouvelle Constitution selon le vœu du peuple.

Résolu, 2o. Qu'à l'effet de nommer les candidats aux places de Gouverneur et de Lieutenant-Gouverneur, et de s'organiser pour les élections de janvier prochain, il est urgent que les whigs de la Louisiane se réunissent en convention à Bâton Rouge, le 3me lundi de juillet 1845, et que cette convention soit composée de délégués de toutes les paroisses, dans la proportion établie par la nouvelle Constitution pour la représentation de l'Etat.

Résolu, 3o. Que les whigs de chaque paroisse de l'Etat, sont invités à concourir à ces résolutions, et à nommer des délégués à la Convention proposée.

Résolu, 4o. Que le président soit autorisé à nommer un comité de dix membres de chaque municipalité qui devront s'assembler en cette ville, le 16 courant, afin de procéder à la nomination d'un nombre de délégués à la Convention de Bâton-Rouge, sur la base de l'apportionnement représentatif fixé pour la ville de la Nlle Orléans, d'après la nouvelle Constitution, et que les whigs de la paroisse d'Orléans, situés sur la rive droite du fleuve soient invités à nommer un délégué à la dite Convention, et que le dit comité soit autorisé à remplir toutes vacances.

Résolu, 5o. Que le président nomme un "Comité Central Whig permanent," composé d'un nombre de membres de chaque municipalité égal au nombre d'aldermen de chaque municipalité, et que ce Comité Central soit et demeure chargé de l'administration des intérêts généraux du parti Whig.

En vertu de la quatrième résolution le président nomme, pour composer le comité de dix de chaque Municipalité, savoir:

Première Municipalité:
MM. Zénon Cavelier, MM. L. Castéra,
Chs. M. Taney, S. D. McNeil,
E. J. Forstall, M. Blache,
P. Pandelli, T. Zacharie,
D. Lanata, Manuel Cruzat.

Seconde Municipalité.
MM. S. J. Peters, MM. H. Lockett,
Fred. Frey, Dr. Hunt,
L. Mathews, M. Hurley,
Wm. Christy, H. Lathrop,
N. A. Vienne, Chs. Doane.

Troisième Municipalité.
MM. O. P. Jackson, MM. W. C. C. Claiborne,
C. DeFériet, A. Schexnaider,
Fergus Gardère, A. Guillot,
J. L. Warner, J. E. Layet,
G. W. Harby, J. B. Massicot.

Sur motion, le meeting s'ajourne.
C. ROSELIUS, Président.

Jules Benit, Adolphe Layet, Fergus Gardère, } Secrétaires.

Il paraît, à en juger par les correspondances particulières de Washington, que la foule des mendians de places augmente chaque jour, au lieu de diminuer. A ce sujet la *Gazette* d'Alexandrie dit que le rejet en masse de toutes les demandes présentées par des Virginiens, parce qu'ils sont virginiens, produit beaucoup de mécontentement.

Le fait est que l'influence des Virginiens est en grande baisse à Washington, et qu'ils ne peuvent plus se flatter de conserver la part du lion que leur avait faite M. Tyler.

La raison alléguée comme motif de refus, est que, jusqu'à présent, les Etats de l'Ouest n'ont pas eu leur légitime part de dépouilles et qu'il est de toute justice de la leur faire. Aussi, sous cette influence voit-on M. Marcy répondre invariablement à toutes les demandes de places pour des Virginiens qu'il n'y en a déjà que trop dans son département—et les autres membres du cabinet en disent autant—sauf bien entendu, M. Mason qui lutte inutilement contre le courant.

Il y a pourtant des Etats qui ne semblent pas courir après les faveurs de la nouvelle administration, comme Etat de la Caroline du Sud par exemple, qui va même jusqu'à les refuser lorsqu'elles lui sont offertes.

Ce qu'il y a de sûr c'est que la Caroline du Sud ne veut pas se fondre dans la grande masse de la démocratie. Elle veut conserver sa position de neutralité armée. On ne saurait, en effet, l'en blâmer. L'intérêt Carolinien ou l'intérêt Calhounéiste, pour mieux dire, commandera cinq ou six votes dans le Sénat et un nombre proportionnel dans la Chambre—à la prochaine session du Congrès. C'est plus qu'il n'en faut pour assurer la balance du pouvoir—Ce sera un tiers parti qui fera prédominer invariablement celui des deux autres auquel il s'adjoindra.

On croit encore qu'il se forme en ce moment un quatrième parti, sous le nom de "Jeune Démocratie" qui attaquera vivement l'administration sur plusieurs questions dans le prochain Congrès; et cette circonstance favorise encore le mouvement Calhouniste.

De tout cela il résulte que la *Démocratie* se divise tous les jours d'avantage. Cela était facile à prévoir. Des éléments hétérogènes peuvent bien se coaliser dans un intérêt commun, pour atteindre un but déterminé; mais ce but atteint, la ligne de séparation reparaît plus forte et plus tranchée que jamais. Il est de la nature des coalitions de se dissoudre le lendemain de la lutte qui leur a assuré la victoire—et nous ne pensons pas que les vainqueurs de 1844 puissent se soustraire à l'action de cette loi fatale.

Nous voyons que la plupart des journaux de la campagne ont publié la nouvelle Constitution, en français, d'après le journal officiel de la Convention. Malheureusement il se trouve que le journal a publié lui-même une copie fort inexacte—ainsi; 1o. cette copie donne à la Constitution 154 articles tandis qu'elle n'en a que 153; 2o. un article tout entier qui porte le numéro 151 dans le texte et qui commence par ces mots: "A la réception des dits rapports" y est tout à fait omis; 3o. l'article 56 du texte se trouve fort incomplet, pour ne pas dire inintelligible, par suite de l'omission de plusieurs lignes dans le journal officiel où il porte par erreur le No. 57—Sans parler des autres inexactitudes d'une importance moindre. Ne conviendrait-il pas que ces journaux publiassent une seconde fois la Constitution sur une copie plus exacte?

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle—Le jugement de Randall, esclave de M. Campbell, accusé d'avoir blessé avec intention de tuer un esclave de M. Thompson, a été ajourné par suite de l'absence du maître de l'accusé.

Philip Horn, se déclare coupable d'assaut et batterie et est condamné à deux heures d'emprisonnement.

Des bills d'information pour assaut et batterie ont été entrés contre Daniel Maher, Daniel Black, Charles S. Morgan dit James Coffee, Joseph Webb, Charles Lafont, et Jacob Zabrisky et Samuel Venable h. d. c. l.

Il résulte d'une enquête du coroner, qu'une femme nommée Amelia Chien dite Pengreen, s'est tuée dans sa maison, rue St. Louis, entre Marais et Tremé, en prenant du laudanum; et qu'un nommé Alexander McCarty, s'est noyé dans le fleuve en face de la presse à coton.

Alexander Adams et Daniel Devine, ont été envoyés à la maison de travail par le recorder Génois, pour vagabondage. Adams avait été convaincu de meurtre il y a quelque temps et condamné à un emprisonnement—gracié peu après par le gouverneur Mouton, il a figuré souvent devant les officiers de police.

Samedi, le capitaine Youenes arrêta Nicholas Fernandez, sous la prévention d'avoir commis un assassinat dans le comté de Harrison, Mississipi, en 1842. L'accusé attendra en prison les ordres du gouverneur du Mississipi.

Moore et Stivers qui avaient été mis sous caution à $5000, pour assurer leur comparution devant la Cour de District, sous l'accusation d'avoir introduit des nègres de l'étranger, ont comparu samedi, devant le juge Watts, en vertu d'un writ d'*habeas corpus*. Le juge Watts a réduit le cautionnement à $2,000.

L'affaire de George O'Bionnie, accusé du meurtre de Francis Canche a commencé à la Pointe Coupée le 3 de ce mois sous la présidence du juge Nichols du second district. Pour l'accusation MM. l'avocat de district Talbot, Prevosty, Beatty, et Wm. Nichols; pour la défense, MM P. Soulé, juge Lacy, juge T. J. Cooley et Wm D. Boyle.

Le jury s'est retiré dans la soirée dans la chambre de ses délibérations et a annoncé le lendemain matin qu'il ne pouvait s'accorder. L'accusé a été en conséquence renvoyé en prison en attendant un nouveau jugement. On dit que 8 jurés étaient pour la condamnation et 4 pour l'acquittement.

WASHINGTON—On s'occupe fort en ce moment de l'utilité des bâtimens à vapeur: on croit que le gouvernement se décidera à mettre à exécution l'acte du Congrès qui autorise à entrer en marché avec des compagnies pour la construction de bateaux à vapeur que le gouvernement serait autorisé à acheter immédiatement en cas de guerre. L'organe officiel doit faire connaître sous peu l'opinion du directeur général des postes sur ce sujet.

On paraît convaincu que l'influence réunie de l'Angleterre et de la France a amené la conclusion d'un traité garantissant l'indépendance du Texas, et que le Mexique, agissant dans le même esprit, se décidera à la guerre. Que fera dans ce cas le gouvernement? Laissera-t-il le Mexique frapper le premier coup, ou bien prendra-t-il lui même les devants?

Les destitutions sont à l'ordre du jour; c'est presque la plus grande affaire; c'est celle du moins qui donne le plus d'embarras au Président.

Le *Planter's Banner* du 24, dit que les cannes dans les paroisses de Ste. Marie, St. Martin, Lafayette et St. Landry ont la plus belle apparence. Le maïs de primeur est fort beau, mais les pluies ont beaucoup nui aux plantations nouvelles. La récolte du coton à St. Landry et Lafayette a été endommagée par le froid il y a environ quinze jours. Par exemple, les pluies ont fait croître les herbes dans une proportion désolante.

Lignes Transatlantiques.—C'est avec plaisir, dit le *Herald* de New York, que nous apprenons que la ligne américaine des paquebots à vapeur est maintenant complètement organisée, et que le premier paquebot sera, sous peu de semaines, prêt pour le service. Il est dans ce moment sur les chantiers d'Est Boston et sera lancé dans les premiers jours de juillet. Il s'appelle le Massachusetts.

SUICIDE.—M. Reuben Warren de Upton, Massachusetts, s'est pendu le 27 mai, à quelques milles de sa demeure. Il était âgé de 37 ans et laisse femme et enfans. Comme d'usage, on attribue ce suicide à un dérangement de cerveau.

Avalanche dans l'Amérique du Sud.—Un voyageur, venant de l'Amérique du Sud par la voie de Panama, dit qu'une épouvantable avalanche, descendue de la cordillère des Andes, à environ 150 milles de Bogota, est venue engloutir un district vaste et populeux. On estime à douze cents le nombre des victimes de cette catastrophe.

Arrestation en vertu du traité de Washington.—Henry Warr, résident de Bridgeport, Angleterre, a été arrêté le 29 du mois dernier, à New York, à bord du navire George Washington. Cette arrestation a eu lieu à la requête de Samuel R. Wamp, surintendant de la police de Bridgeport. Warr est accusé de faux en écriture de commerce.

New Hampshire.—La ville d'Exeter a été le théâtre d'une scène déplorable. Une troupe de gens de la plus basse classe est venue attaquer la maison d'un nommé Willey, s'est emparé de ce malheureux, l'a amené à un quart de mille, l'a enduit de goudron et ne l'a abandonné qu'après s'être porté contre lui aux plus horribles outrages.

Mission d'Angleterre.—On assure que la mission d'Angleterre sera offerte à l'honorable John Y. Mason, avocat-général des Etats-Unis, et ex-secrétaire de la marine.

Anti Rentisme.—Les autorités de Schoharie ont réuni une force armée en vertu des dispositions de la nouvelle loi pour maintenir l'ordre; et il est probable que leurs énergiques mesures ramèneront la tranquillité dans ce comté.

Chili et Pérou.—Les dernières nouvelles de Valparaiso vont jusqu'au 20 mars. Il n'est entré dans ce port que 64 navires durant le mois de février, sur lesquels six américains. Une nouvelle lanterne, importée d'Angleterre, a été placée dans le Phare; elle jette un grand éclat. On a l'intention d'établir un autre phare du même genre sur la pointe Coromilla.

Le Pérou est enfin tranquille. La guerre civile est terminée, et le pays commence à reprendre. Une ligne de paquebots a été établie entre Lima et Chagres; elle fait le voyage tous les quinze jours. Les steamers anglais vont de la Jamaïque à Chagres. Les passagers et les marchandises sont transportés en vingt-quatre heures à travers l'isthme où ils prennent le paquebot de Lima.

(Pour l'*Abeille.*)
NOUVELLE CONSTITUTION.

Pendant les discussions qui ont accompagné les travaux de la Convention, chacun selon son clocher ou son parti, s'est laissé impressionner, plus ou moins fortement, pour ou contre l'œuvre qui se trouve maintenant accomplie, et qui devra être soumise, en novembre prochain, à la décision de l'urne populaire.

Rien de plus nature humaine que l'antagonisme de parti et de localité, qui se manifestaient, alors que la Convention stipulait, par des règles générales, sur des intérêts rendus divergens par ces deux causes; causes inhérentes à tout gouvernement démocratique.

Mais rien ne serait moins sage, maintenant que le travail se trouve irrévocablement arrêté—que la Convention est dissoute—qu'il ne s'agit plus, enfin que d'une Constitution à accepter ou à rejeter—que le citoyen, sous l'influence des impressions dont nous venons de parler, se refusât à un examen sérieux de ce travail, avant que de se décider pour ou contre.

Et que l'on y songe bien, la Constitution qui nous est offerte est connue—chacun peut l'apprécier à sa juste valeur, en peser le bien et le mal. Qui peut prédire ce qu'il en adviendrait, si par son rejet une nouvelle convention remettait encore en cause tout notre système gouvernemental?

Aussi, c'est avec un bien vif plaisir que nous avons vu un de nos hommes d'Etat, honoré pour son savoir et son expérience, se présenter dans l'arène sous le nom de *Hamden*, pour se prononcer et en regard, la Constitution qui nous régit et celle qui nous est offerte, en expliquer les rouages et leur fonctionnement comparé, et chercher par une analyse raisonnée à en faire bien comprendre toutes les parties, de manière à ce que chaque citoyen puisse, sans efforts, arriver à une juste appréciation du nouveau pacte social soumis à sa décision.

Suivre *Hamden* dans la marche qu'il s'est tracée, serait pour nous une redite oiseuse, car nous partageons pleinement ses opinions—nous nous bornons donc, à signaler ici seulement, et d'une manière rapide, les garanties que nous présente la nouvelle Constitution et qui n'existent pas dans celle qui nous gouverne maintenant:

Sous l'empire de la Constitution de 1812, le pouvoir législatif se trouve sans frein aucun—de là les millions qui, sous le titre magique d'*améliorations publiques* ont été, à différentes époques, engloutis dans nos bayous et autres cours d'eau sans que l'Etat en ait retiré aucune utilité—de là les 1,200,000, jetées aux mains de spéculateurs rapaces sous les titres pompeux de "Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville" "Chemin de fer de Clinton et de Port Hudson"; "Chemin de fer du Golfe du Mexique", &c. &c.—de là, la dette énorme qui s'est graduellement accumulée sur le trésor public—de là les taxes accablantes qui pèsent maintenant sur toutes nos propriétés, sur toutes nos industries, et qui n'épargnent pas même la personne, car la profession est aussi taxée: taxes d'Etat; taxes de paroisses; taxes de municipalités—car nos paroisses et nos municipalités ne sont pas restées en arrière de nos Législateurs—même imprévoyance; même impéritie; de là, enfin, le désordre et la confusion dans nos finances; la foi publique violée; la démoralisation pour l'Etat—la démoralisation au cœur du peuple.

De cette toute-puissance législative, découle également cette multitude de lois qui nous arrive annuellement et dont la plupart sous des titres trompeurs contiennent souvent les dispositions les plus importantes—De là aussi cette législation lâche et décousue—ces lois sans unité, et encombrées d'amendemens et de sur-amendemens, qui tendent déjà à nous jeter dans un dédale inextricable.

Maintenant voyons le correctif proposé par la nouvelle Constitution:

"Art. 113—La Législature n'engagera pas la foi de l'Etat pour le paiement de bons, billets, ou autres contrats ou obligations au profit ou à l'usage de qui que ce soit, ni d'aucune corporation ou corps politique quelconque—Mais l'Etat aura le droit d'émettre de nouveaux bons en paiement des obligations ou des engagements qu'il a déjà contractés, qu'ils soient échus ou non: toutefois, lesdits nouveaux bons ne pourront pas être émis pour un montant plus considérable, ni à un taux d'intérêt plus élevé que les obligations originelles qu'ils seront destinés à remplacer."

"Art. 114—Le montant total des dettes qui seront contractées à l'avenir, par la Législature, n'excèdera jamais la somme de cent mille piastres, excepté dans le cas d'une guerre à soutenir, ou d'une invasion à repousser, ou d'une insurrection à étouffer, à moins que ces dettes ne soient autorisées par la loi pour quelque objet ou quelque ouvrage particulier formellement spécifié dans la loi, laquelle devra pourvoir par une taxe aux voies et moyens de payement des intérêts courans pendant tout le tems pour lequel ladite dette aura été contractée, et de remboursement entier et ponctuel à échéance du capital emprunté; et cette loi ne pourra pas être abrogée tant que le principal et l'intérêt n'auront pas été payés et entièrement remboursés, et elle ne sera pas mise à exécution, à moins qu'elle ne soit décrétée de nouveau par la première législature qui sera constituée par l'élection générale, après sa passation.

"Art. 118—Les lois décrétées par la Législature ne peuvent embrasser qu'un seul objet, lequel sera exprimé dans le titre."

"Art. 119—Aucune loi ne sera remise en vigueur ou amendée par indication de son titre, mais en ce cas, la loi remise en vigueur, ou la section amendée seront décrétées de nouveau et publiées tout au long."

Qui ne voit pas tout d'abord, que ces quatre règles devenues fondamentales, mettraient une barrière insurmontable aux abus et aux désordres que nous venons de signaler et sous lesquels nous gémissons depuis si longtems et feraient bientôt rentrer dans des bornes rationnelles et nos finances et notre législation?

1o. L'Etat ne pourrait plus émettre de bons, excepté pour la liquidation de sa dette actuelle.

2o. La totalité des dettes de l'Etat ne pourrait jamais dépasser $100,000, excepté dans le cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, à moins que ces dettes ne fussent pour un ouvrage particulier formellement désigné par la loi; que cette loi stipulât une taxe pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital, et reçut, avant son exécution, la sanction des contribuables.

3o. Chaque loi ne pouvant embrasser qu'un seul objet et cet objet devant être indiqué dans le titre, les compromis honteux et qui sous le nom de *log rolling* déshonorent depuis si longtems nos assemblées générales, seraient à jamais mis au néant.

4o. Aucune loi ne pouvant être amendée sinon par l'abrogation de cette loi et un nouveau décret pour [illegible] quel objet exprimé dans le titre, nos statuts se trouveraient graduellement purgés des amendemens et sur-amendemens qui les rendent maintenant si diffus, et si difficiles à embrasser même par les hommes de loi les plus experts.

(A continuer.) OPELOUSSAS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.
Séance de vendredi, le 6 juin 1845.

Le Conseil s'est réuni conformément à une convocation du Maire.

Membres présents: l'honorable G. W. Lewis, président du Conseil; MM. Crais, Boylan, Charbonnet et Audler.

Absens, MM. Nadaud, Wiltz et Andry.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

M. Crais, au nom d'un comité spécial auquel avait été référée la communication de M. J. M. Lafferranderie, a présenté le rapport suivant lequel, sur motion, a été adopté:

Le comité spécial nommé à la séance du 2 juin 1845, à l'effet de prendre en considération, la communication de M. Joseph Meleon Lafferranderie, contracteur pour l'éclairage des fanaux et reverbères de cette Municipalité, a l'honneur de vous rapporter:

Qu'il a examiné avec soin le contrat passé en l'étude de Joseph Cuvillier, (notaire) le 11 septembre 1843, au nom et par autorisation du Conseil de la dite Corporation, entre Son Honneur William Freret, ex-maire de cette ville, et M. Joseph Meleon Lafferranderie; que le susdit acte porte que le contracteur s'engage en cas de contravention à son contrat, de payer à cette Corporation par mode de dommage, une somme qui ne sera pas moins de $50, et qui n'excédera pas $100. Que de plus la copie de l'ordonnance annexée au dit acte pour recours, confirme cette clause, et explique la manière de procéder contre le dit contracteur réfractaire. Cette ordonnance dit: que la Corporation devra en cas où le contracteur se rendrait coupable de quelque négligence dans l'accomplissement de ses devoirs, requérir qu'une action soit intentée par devant un tribunal compétent, contre le dit contracteur et sa caution *in solido*, pour le recouvrement de l'amende fixée par la clause pénale sus mentionnée. Il résulte de ces dispositions, que le droit d'imposer l'amende susdite n'appartient ni au Conseil, ni au Recorder, mais bien à une Cour compétente sur preuve des infractions alléguées.

Pour ce qui est du refus du Recorder de signer le mandat du contracteur, votre comité assure n'avoir découvert aucune clause dans le susdit contrat, qui fasse un devoir soit au capitaine de la garde, soit au voyer, soit au recorder, de refuser de signer le mandat du contracteur en raison de quelque négligence de cet officier dans l'accomplissement de ses devoirs.

En conséquence, votre comité vous soumet les résolutions suivantes:

Résolu que Son Honneur le Recorder, le capitaine de la garde, et le voyer soient et demeurent autorisés à accorder leurs signatures au mandat du maire en faveur de M. Joseph Meleon Lafferranderie, pour le montant mensuel de son contrat.

Résolu de plus que les accusations de négligence portées contre ledit Lafferranderie, aussi bien que les preuves et les témoignages qui les établissent, soient soumises à un comité de 3 membres nommé par le fauteuil pour poursuivre l'investigation de cette affaire, et rapporter à cet effet à la prochaine séance de ce Conseil.

Votre comité applaudit néanmoins au zèle et à la vigilance que les officiers de cette corporation mettent à signaler tous les abus qui se commettent; et ne saurait laisser passer cette occasion de leur en témoigner sa reconnaissance, et de les engager à continuer de se montrer dignes de la confiance de ce Conseil et du public en général.

F. L. CRAIS, rapporteur.
S. AUDLER.

Sur motion de M. Crais, les charges portées contre M. Lafferranderie ont été référées de nouveau au même comité spécial.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à samedi 16 juin 1845, à 5 1/2 heures P. M.

Pour copie conforme,
J. E. LAYET, Secrétaire

FEUILLETON.
LES IDOLES D'ARGILE.
(*Voir l'Abeille depuis le 7 mai.*)
XVIII.
LES CAPRICES DE Mme LA BARONNE.

Quoique Emma fût préparée à la mort de son père, cet événement la jeta dans un abattement profond. Elle restait seule au monde, avec Muller pour tout appui, presque désarmée contre les intrigues et les haines qui allaient l'assaillir. Ce qui navrait son cœur, c'était moins les soucis de la fortune que la douleur de voir s'en aller ainsi ses affections les plus chères. Un regret se mêlait, en outre, à ce deuil, celui d'avoir trop docilement obéi aux ordres qui l'éloignaient du fauteuil du malade, et de l'avoir abandonné à des soins mercenaires. Il lui semblait qu'il aurait dû tout braver, même la colère d'une marâtre, plutôt que de négliger ce devoir et de consentir à cette séparation.

Ces combats intérieurs, cette amertume contenue amenèrent une crise: Emma tomba sérieusement malade. Une langueur fébrile s'empara d'elle, et gagna sur tous les organes de la vie. Le désordre ne se caractérisait par aucune lésion appréciable: c'était un dégoût général, une lassitude invincible. Tout mouvement répugnait à la malade. Plusieurs fois, elle essaya de se lever, et ces tentatives aboutirent à de dangereuses syncopes. Le docteur ordonna alors un repos complet, et maintint autour du lit les consignes les plus sévères. Les accès de fièvre se multipliant; il fallut les combattre. Des symptômes nerveux se déclaraient à propos de la moindre émotion; on n'admit plus dans la chambre que les femmes de service. Muller lui-même passait sa journée dans le salon d'attente, ne voyait Emma que de loin en loin, comme à la dérobée.

A la première nouvelle du danger qui menaçait sa cousine, Paul Vernon était accouru; il voulut pénétrer jusqu'à elle; on lui opposa les ordres rigoureux du médecin. Le jeune homme ne s'y résigna qu'avec peine. Il avait toute l'exaltation de son âge et les ardeurs impatientes d'un premier amour. Désormais son existence sembla attachée à celle de la malade; il assiégea l'hôtel, y parut plusieurs fois par jour, tantôt en proie à une mélancolie sombre, tantôt s'attendrissant jusqu'aux larmes. Si Emma eût succombé aux premières atteintes du mal, Paul se trouvait dans toutes les conditions nécessaires pour pousser jusqu'au bout le sacrifice. Son plan était fait; il ne laisserait pas l'élégie incomplète et y ajouterait un dernier épisode. Le bon Muller recevait ces tristes confidences et pleurait avec son jeune ami.

Tant que le général avait vécu, les fréquentes visites de Paul Vernon n'avaient pas été remarquées de la baronne. Sa pensée était ailleurs. Avec un esprit plus libre, elle examina mieux ce qui se passait autour d'elle, et devina l'idylle qu'on lui avait cachée. Les cœurs blasés sont impitoyables; sur le-champ elle se mit en quête et chercha comment elle pourrait troubler ces jeunes amours. Une dépravation en amène toujours une autre; les vices s'engendrent comme les vertus. Quand on a cédé une fois sur un point quelconque au génie du mal, il est rare qu'il ne remporte pas une victoire complète. La baronne ne s'en défendait plus; toute pudeur était morte en elle. Ses déréglemens n'avaient pas même l'excuse des sens; son imagination seule était dissolue. Ses fautes avaient été des calculs ou des fantaisies, le résultat d'un système et non d'un entraînement. Née pour l'intrigue, elle se sentait malheureuse quand l'aliment lui faisait défaut. Depuis la mort du général, un vide s'était fait à ses côtés; il lui manquait une victime.

Que l'on juge du secret plaisir que lui fit éprouver la découverte de cette passion, éclose à l'ombre de l'hôtel, et presque sous ses yeux. Un peu de dépit s'y joignait: elle avait été prise pour dupe. L'esprit de vengeance se mêlait ainsi à l'instinct du mal. Jusque-là, elle n'avait remarqué Paul qu'en passant, comme on remarque un beau cavalier, sans nourrir aucun projet sur son cœur ou sur sa personne. Dès qu'elle vit en lui un homme à succès, elle résolut de faire tourner ses heureuses dispositions à son profit et de réaliser sa conquête. La maladie d'Emma secondait son dessein; la baronne s'empressa d'en profiter, de mener rondement les choses, fallût-il, au besoin, brusquer l'aventure. Elle épia le moment où Paul venait à l'hôtel pour s'informer de l'état de sa cousine et arrangea les choses avec tant d'adresse que des rencontres journalières s'en suivirent. Cette femme, si impérieuse, prenait au besoin les airs les plus caressans et les plus doux. Elle entraîna le jeune homme dans son boudoir, flatta sa passion, parla d'Emma avec le ton du plus tendre intérêt et lui reprocha de ne l'avoir point mise dans ses confidences. Paul écoutait ces paroles avec enchantement, et les heures s'écoulaient dans ces dangereux tête-à-tête. Cependant Eléonore en venait peu à peu à son but, et, moins occupé, le jeune homme aurait pu sentir le dard de l'aspic caché sous ces fleurs:

—Vous l'aimez donc bien! lui disait la baronne.

—Si je l'aime! madame, répondait Paul; mais, qui ne l'aimerait pas, Emma est si belle!

—Pourvu que la maladie épargne sa fraîcheur! disait la baronne.

—Elle est si bonne! ajoutait Paul; c'est un ange, madame, la terre n'a rien vu de plus parfait.

—Oui, beaucoup de douceur, répondait Eléonore. C'est sans prix en ménage; la douceur efface tant de petits ennuis!

—Des ennuis, disait le jeune homme avec chaleur; qui pourrait en causer à une créature aussi adorable!

—Mon Dieu, personne, répliquait la baronne; mais qui peut répondre de l'avenir? La gêne, les embarras de fortune changent tant l'humeur des hommes!

En prononçant ces derniers mots, Eléonore appuyait sur chacun d'eux avec une intention perfide. Paul fit un mouvement, elle sourit: le coup avait porté. Le poignard était dans la plaie; il ne s'agissait plus que de le retourner et d'agrandir la blessure:

—Sans fortune, Paul, ajoutait-elle, il est rare que le bonheur dure. La misère est un si triste voisin, pour l'amour; comme il s'y effarouche, comme il s'envole! Croyez-moi, mon ami, j'ai sur vous le triste privilége de l'expérience: n'épousez qu'une fille riche. Hors de là tout est sombre. Avec la richesse on se console de tout; avec l'indigence on ne jouit de rien. A vingt ans on aime, à vingt-cinq ans on calcule; vous verrez que le calcul règne plus long temps que l'amour. Cinq ans d'illusion, quarante de réalité. C'est à choisir.

Cette théorie positive était celle dont Paul s'était inspiré dans les premiers temps de sa liaison; et son cœur s'était mis de la partie, le jeune homme ne [illegible] le fidèle disciple de Granpré et de l'école des grands faiseurs. Aussi se sentait-il pénétré d'un froid mortel en voyant l'insistance que mettait la baronne à revenir sur ce chapitre. C'était une des fibres délicates de son âme; on ne pouvait y toucher sans le faire souffrir. Eléonore s'en apercevait et prolongeait le supplice:

—Pauvre amoureux! disait-elle, vous serez héroïque; vous saurez affronter la privation! Allons, c'est bien. Vous êtes un grand cœur.

—Mais, Madame, répliqua Paul en abordant ce thème pénible, cet éloge ne va point à mon adresse, Emma est riche.

—Riche! dit la baronne, qui le sait!

—Le général ne l'était-il pas? répondit le jeune homme que ce doute pénétrait d'inquiétude.

—L'est-on jamais quand on joue à la Bourse? dit Eléonore en fixant sur le jeune homme un œil qui semblait lire les derniers replis de sa pensée; l'est-on quand on spécule sur des entreprises chanceuses, quand on y engage imprudemment tous ses fonds? Retenez bien ceci, Monsieur Paul, ajouta-t-elle; un joueur n'est jamais riche, et le général jouait.

Ces insinuations versaient le désenchantement goutte à goutte dans le cœur du jeune homme. Eléonore y revenait chaque jour et envenimait la blessure. Paul aimait encore, mais sa passion n'était plus sans mélange. L'idée d'un mariage avec Emma lui avait toujours semblé inséparable d'une position opulente, d'un grand état de maison, et tout ce que l'on retranchait de ce beau rêve était autant d'enlevé au prestige de son amour. D'un autre côté, la baronne poursuivait ses opérations et les portait sur un terrain plus délicat. Tout ce que la perfidie a de ressources, tout ce que la coquetterie a de ruses fut employé pour pervertir ce jeune homme et le jeter dans les filets de la sirène. Paul s'habitua peu à peu à venir à l'hôtel, moins pour Emma que pour Eléonore. On l'enlaça sans qu'il eût la force ni le désir de se défendre. Il se croyait assez fort pour rompre ce lien, aussitôt qu'Emma le rappellerait près d'elle. A peine y voyait-il une distraction, un passe-temps de jeune homme.

Granpré ignorait tout: la baronne s'était cachée de lui avec le plus grand soin. Les heures des rendez-vous étaient celles où on le savait occupé à la Bourse et dans l'impossibilité de quitter ce poste d'honneur. Tous les valets de la maison étaient à la dévotion d'Eléonore, qui les tenait subjugués sous un commandement de fer. Ainsi Mme la baronne pouvait pousser jusqu'au bout ce caprice: elle n'avait à craindre ni les surprises ni les représailles. Ce cœur blasé s'y intéressa: c'était une incursion dans les domaines de l'inexpérience et de la jeunesse; il y avait là tout l'attrait du fruit nouveau. Peut-être Eléonore, plus sûre de son triomphe, eût-elle poussé les choses jusqu'à un éclat et à une folie. Les événemens l'en empêchèrent.

Un jour, le notaire de Granpré vint le chercher dans le temple même où il se livrait à ses sacrifices habituels, dans la [illegible], aux abords de la corbeille. Il s'agissait d'un acte fort pressé qui devait être enregistré le jour même, sous peine de dommages. Une seule formalité y manquait encore: la signature de la baronne; il fallait l'obtenir avant trois heures. Granpré eût bien dépêché quelqu'un vers l'hôtel; mais Eléonore n'eût rien signé sans son assistance et son conseil. Il n'y avait pas à balancer; l'homme d'affaires se décida à quitter son poste de joueur et lança son cabriolet dans la direction du faubourg du Roule. Arrivé à sa destination, il descendit rapidement de voiture, s'élança avec toute la légèreté que comportait son âge vers le perron de l'hôtel, traversa comme un éclair le vestibule, et s'engagea dans les pièces qu'occupait la baronne. Les portes étaient ouvertes, et le pied de l'homme d'affaires foulait à peine le sol. Il allait pénétrer ainsi jusqu'au sanctuaire familier, et cherchait déjà dans son portefeuille la pièce qu'il devait présenter à signer, quand un bruit de voix frappa son oreille. Il reconnut celle de Paul Vernon, et s'arrêta muet de surprise.

—Granpré! disait la baronne.

—Oui, Granpré, Granpré, réplique son interlocuteur.

—Un bruit sec retentit alors, comme celui d'un coup d'éventail, et quelques éclats de rire s'y mêlèrent.

—Enfant, dit Eléonore, où avez-vous la tête?

—Mais oui, on l'assure, répliqua Paul.

—Taisez-vous donc, méchant! ajouta la baronne. C'est bien vilain ce que vous dites-là, Monsieur.

A l'appui de ces mots résonna un second bruit qui frappa Granpré de stupeur. Sa figure garda l'immobilité d'une tête de Méduse; son teint, naturellement pâle, devint d'une blancheur de marbre: on eût dit une statue; pas un mouvement, pas un geste ne trahissait ses impressions, et pourtant il était impossible de ne pas distinguer un grand combat intérieur sous cette enveloppe inanimée. Chaque muscle semblait crispé, chaque fibre émue; l'œil était fixe, mais brillant, la bouche contractée, la narine ouverte. Il écoutait toujours.

—Serez-vous plus sage une autre fois? disait Eléonore. Quels soupçons injurieux!

—Dame! c'est un bruit, répliqua Paul.

—Fi donc, Monsieur! Est-ce que vous seriez jaloux, par hasard?

Après quelques secondes d'hésitation, Granpré comprit qu'il fallait prendre un parti. Au lieu d'aller droit vers les interlocuteurs et de paraître en Jupiter tonnant sur le lieu de la scène, il revint sur ses pas avec une infinité de précautions, calculant sa marche de manière à n'être point aperçu.

—C'est dans l'ordre, se disait-il tout bas. Mme la baronne est femme de précaution; il lui faut des rechanges. Du vivant du général, c'est moi qui étais *l'autre*. Aujourd'hui j'ai pris le rôle du général, et *l'autre* est Paul Vernon. Les de talons, voilà tout. Soyons philosophe.

En achevant ces mots, il arriva dans le vestibule et ouvrit la porte avec bruit pour attirer l'attention des valets. L'un d'eux arriva et parut fort surpris de voir l'homme d'affaires à cette heure. On appela la femme de chambre de confiance, qui prit les devans pour aller annoncer cette visite inattendue. Granpré ne parut pas s'inquiéter de ce mouvement et de ces embarras; il se dirigea avec une tranquillité parfaite vers la pièce où était Eléonore; il la trouva seule. Il s'y attendait. Et son entrée le plus naturellement du monde, et se parant de son plus aimable sourire:

—Ma chère, lui dit-il, voici encore un ennui d'avocatie; une pièce à signer. Cela presse; autrement je ne serais pas venu vous déranger à ces heures-ci.

—Donnez, Granpré, répondit la baronne en prenant l'acte et s'asseyant à son bureau, donnez vite.

Malgré le calme apparent d'Eléonore, la signature qu'elle apposa sur cette pièce ne fut pas tracée d'une main ferme; sa conscience parlait pour la première fois et se trahissait par un tremblement involontaire.

Quelques jours après cette scène, Emma obtenait enfin de son docteur la permission de se lever, et, appuyée sur le bras de Muller, elle faisait quelques tours de promenade dans sa chambre. Le bon Allemand avait suivi les diverses phases de l'intérêt que Paul Vernon portait à la malade. Dans les premiers jours, c'était un sombre désespoir et l'intention bien manifeste de ne pas lui survivre, puis cette exaltation avait fait place à une passion de plus en plus raisonnable. Muller n'était pas un grand clerc en matière de sentiment: cependant il voyait là-dessous les variations d'un cœur volage. Aussi fut-il bien embarrassé quand la jeune fille, souffrante encore, parla de son amour comme du seul débris qui eût survécu dans le naufrage de ses pensées:

—Et Paul, dit-elle en interrogeant de l'œil son précepteur, est-il venu souvent?

Le pauvre homme comprit que la perte d'une illusion serait le coup de mort de la jeune fille; il prit l'héroïque résolution de la tromper jusqu'à ce qu'elle eût la force de supporter d'autres douleurs.

—Très souvent, répliqua-t-il, très souvent!

—Mais encore! dit en insistant Emma.

—Mon Dieu! tous les jours! répondit Muller. C'est un cœur si aimable que M. Paul.

—Bon ami, s'écria la jeune fille en laissant échapper une larme, répétez-moi donc cela! C'est du baume qui tombe sur mon pauvre cœur!

JEROME PATUROT.
(*La suite à demain*)

COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS.
Dimanche soir, 8 juin 1845.

Il y a eu, hier, une bonne demande pour le coton, et les ventes se sont élevées à 1,200 balles, à des prix bien soutenus. Ces cotons sont pour la plupart du North Alabama et du Tennessee.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.		*Tennessee et N. Alabama.*	
Inferior	5 @ 6¼	Trash & Inferior	Lots
Ordin. to good ord.	6¼ @ 6½	Ordinary	courants
Middling	6 @ 6¼	Middling	6¼ @ 6½
Good Middling	6½ @ 6¾	Good Middling	
Middling Fair	6¾ @ 7	Middling Fair	Lots
Fair	7¼ @ 7½	Fair	entre
Good fair	7¾ @ 8	Good fair	mes mains
Good & fine	00 @ 00	Good & fine	6¼ @ 6½

DERNIERES DATES.

Boston	mai 29	Londres	mai 3
New York	mai 31	Liverpool	mai 4
Philadelphie	mai 31	Paris	mai 1
Baltimore	juin 1	Havre	avril 30
Washington	juin 1	Bordeaux	avril 26
Charleston	juin 4	Vera-Cruz	mai 10
Havane	juin 1	Mexico	avril 26
Galveston	juin 3	Tampico	mars 8

L'EAU DENTIFRICE de Chlorure, que l'on vend au No 50, rue Poydras, chez Comstock & Ramsey, prévient la formation des dartres autour des dents, et donne de la fermeté aux gencives. Elle a en outre la propriété d'empêcher la corruption des dents. On vend aussi chez les mêmes, le Baume de cerises sauvages, fait par Wistar, excellent remède contre la consomption.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Nav à vapeur New York, Wright, Galveston, Hawthorn & Woods
Navire Parthenon, Woodbury, Liverpool, Dorsey & Offenbach
Barque Trident, Thing, Cowes et un marché, Jenkins & Taylor
Barque Harward, Harward, Glasgow, L A Gale
Barque Weybosset, Harris, New York, J. P. Whitney & Co.
Barque Loretto, Fish, Blakmore, Havane, J Alexander
Goel Cornelia, Stark, Mobile, H Davis
Steamer Queen City, Dugan, Cincinnati, J McGregor & co

ARRIVES.
Navire Alesto, Cook, Havre.
Navire Adrian, Cutter, Boston.
Navire Palmyra, Barstow, Boston.
Barque Apthorp, Blake New York.
Barque Jno Brower, Sutton, Boston.
Navire Berlin, Baker, Boston.
Navire Ocean, Higgins, Rotterdam.
Navire European, Gay, Havre.
Navire L H Gale, Thompson, Boston.
Navire Martha, Pike, Boston.
Navire General Wessle, Coulliard, Liverpool.
Goel Volasco, Crane, Port au Prince.
Goel Cora, Reed, Havane.
Goel Diligent, Bordillon, Matanca.
Steamer Brilliant, Hart, de Bayou Sara
Steamer Helen, Ure, Baton Rouge.
Steamer Creole, Betts, de Mobile.
Steamer Sultana, Pence, de Louisville
Steamer Waverley, Sanger, St. Martinville.
Steamer South Western, Baker, de la rivière Rouge.
Steamer Belle of Mississippi, Miller, Eastport.
Steamer Buckeye, Kendall, Fort Gibson.
Steamer Monmouth, Baker, Mobile.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile.
Steamer Concordia, Thomasson, Vicksburg.
Steamer F. M. Streck, Wilson, Lafourche.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS.
Séance du lundi, 2 juin 1845.
ORDONNANCE amendant une ordonnance concernant les vacheries, adoptée le 19 mai 1845.
Article 1er. Il est ordonné par le Conseil de la Municipalité No 3, que cette partie de l'article trois de l'ordonnance relative aux vacheries, adoptée le 19 mai 1845, qui a rapport à l'amende et à la nourriture à payer, soit amendée de manière à ce que l'amende soit d'une piastre au lieu de cinq, pour chaque tête d'animaux arrêtés, et que le prix de la nourriture soit de vingt cinq cents par jour par tête d'animaux, au lieu de quinze cents par jour.
(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 3 juin 1845.
(Signé) E. MONTREUIL, Maire.
Pour copie conforme,
9 juin T. THEARD, Secrétaire.

MADAME VEUVE N. BOUNY, étant devenue propriétaire de l'établissement connu sous le nom de BOULANGERIE NICAUD & Co., elle a l'honneur d'annoncer qu'elle continue l'exploitation pour son compte, et vient en conséquence solliciter la bienveillante patronage de ses amis et du public. 3 juin—3

CIGARES DE LA HAVANE.
RECU récemment par le brick Empresario, 70 milliers Regalias, Impériales, Cabalieros, Millar, Canones et Damas,
Et en magasin, reçu par d'autres importations récentes.
5000 Cabalitos, Impériales, 4000 Victoria impériales,
5000 Upmann impériales, 25,000 Escelante Regalia,
20,000 Inteligencia Regalia, 20,000 Florida date,
10,000 Victoria Media Regalia,
10,000 Palma Regalia, 20,000 La Paz Regalia,
10,000 La Cachucha Regalia, 10,000 Washington Regalia,
20,000 Escelante Regalia, 30,000 Escelante Conenca,
15,000 La Sayador Princeses, 5000 Cabanas,
10,000 Moncarrel Damas; cigares de femmes,
10,000 Vegueros Legitimos, cigares d'habitans,
15,000 Milliers communs, de différentes marques.
A vendre à bas prix pour du comptant ou contre de bons billets de la ville.
E. JOHNS,
9 juin 116, Poydras presqu'en face du Théâtre Américain

A VENDRE OU A LOUER—Une belle maison bien commode, située à Carrollton, près de la Course; convenable avec les vastes terres qui sont dans le prolongement. On vendra cette propriété à des termes accommodants ou bien elle sera louée à bail à un bon locataire. S'adresser sur les lieux ou à J. KOHN,
9 juin—1m Bâtisse de l'Exchange, rue Royale.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—8 malles en débarquement du navire Sartelle, de New York, à vendre par R. G. McSHEA
9 juin 13, rue de la Douane.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE DE SPERME ET DE LIN
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 13, rue de la Vieille Levée.
9 juin—1an Nouvelle Orléans

BUDDECKE, WOODS & Co., rue Tchoupitoulas, No 92 offrent à vendre:
25 boucauts tabac du Tennessee marqué "admitted"
350 balles chanvre du Missouri, 10 rouleaux corde de chanvre
6m barils porc mess, M O, prime etc.
40 do bœuf prime, M O, et B.
150 do bœuf mess et prime, croisés.
150 do graisse ferme, en bon ordre.
60 do huile de saindoux, excellente qualité.
60 do whiskey rectifié, de l'Ohio.
140 do farine superfine et fine.
26 [illegible] plomb en barres.
10 sacs avoine. 10 barils huile de palme-christi.
150 caisses amidon de [illegible], supérieur.
50 do de savon extra, de Cincinnati.
1 do suif et 1 de cornes de cerf 6 jn

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus de Bordeaux et de Marseille, par les derniers arrivages,
150 barriques vin de Marseille. 100 demi-barriques do
150 barriques vin de Bordeaux
75 demi-barriques vin blanc,
75 caisses absinthe, suisse,
60 caisses liqueurs assorties. 25 caisses curaçoa,
40 caisses Marasquin. 150 paniers huile d'olive,
150 milliers bouchons assortis,
200 demi barriques vin de Porto,
200 demi barriques vin de Madère,
10 pipes et demi pipes vieux madère, à vendre par
9 juin F. LONGIS 116 rue Royale

AMANDES—40 balles amandes fraîches à la dame, à vendre par F. LONGIS
9 juin 116 rue Royale.

VINS en caisses—500 caisses vin de différentes marques à vendre par F. LONGIS
9 juin 116 rue Royale.

Marchandises au Drawback.
LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes [illegible] l'exportation, reçues par les navires [illegible] et Oneida:
100 barriques vin de Marseille.
60 demi do do; 75 paniers champagne,
40 demi do vin blanc de Marseille, à vendre par
F. LONGIS, 116 Royale

TOILE et Corde d'Emballage—De toutes descriptions, à vendre en magasin par
9 juin G & R BUCHANAN & Co.

CORDES—100 rouleaux cordes faites expressément pour le marché de Charleston; à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

FARINE de St. Louis—600 barils des moulins de Saint Louis, à vendre par
10 mai G & R BUCHANAN & Co.

BŒUF SECHE—3 [illegible] barriques bœuf préparé, à vendre en magasin par
9 juin G & R BUCHANAN & Co.

FERBLANC—150 caisses 1/2 X, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co.

WHISKEY BOURBON—50 barils à vendre en magasin par 9 juin G & R BUCHANAN & Co.

CHANDELLES de Composition—50 caisses de diverses assorties, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

PORC rouges et blancs—50 barils à vendre en magasin par 9 juin G & R BUCHANAN & Co.

INDIGO—4 surons Carracas, à vendre par
9 juin G & R BUCHANAN & Co.

UNE vis pour machine à presser le tabac, à vendre par
9 juin G & R BUCHANAN & Co.

FICELLE d'emballage, des meilleures manufactures, à vendre en magasin par
9 juin G & R BUCHANAN & Co.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1845.
COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.
LA Direction de la Compagnie du Théâtre d'Orléans recevra des soumissions cachetées jusqu'à lundi prochain 9 du courant, pour les réparations à faire au dit Théâtre, d'après le plan et devis déposé chez M. Depouilly, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.
Les soumissionnaires devront faire connaître leurs cautions.
Par ordre de la Direction.
5 juin—4 J. A. DUREL, Secrétaire.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, paroisse St. Jean Baptiste, Bonnet Carré, le 1er juin 1845 le mulâtre nommé JAMES dit JIM, âgé d'environ 36 ans, maigre et ayant de très grosses lèvres, taille de 5 pieds 9 à 10 pouces, créole de la Nouvelle Orléans et parlant l'anglais et le français; le dit James est peintre et maçon, et doit s'être rendu directement en ville.
La récompense ci-dessus sera payée à ceux qui logeront le dit esclave dans une geôle de cette ville, ou à son propriétaire.
E. V. MARMILLION.
DARBY & TREMOULET,
9 jn—6t 3pe 24 Vieille Levée

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné, la mulâtresse américaine nommée LETTY, âgée d'environ 36 ans, taille de cinq pieds quatre pouces, corps mince et le teint clair; elle a un signe sur le côté droit du nez, et plusieurs dents de devant de moins. Elle parle anglais et assez mal le français. On l'a vue dernièrement près du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira à l'une des geôles de cette ville.
H. PETITPAIN,
9 juin—6 136 Chartres

PARTI marron, le nègre PATRICK, alias JOHN âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces le petit doigt de la main droite manquant. Dix piastres de récompense seront données à celui qui le logera dans une des geôles de cette ville, et vingt piastres s'il est ramené à l'habitation de son maître, M. Raphael Broc, paroisse St. Charles, à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, rive droite du fleuve.
Nlle. Orléans, 17 mai 1845. 17 mai—10, 3pe

AVIS.
DETENU à la geôle de la paroisse de St. Jean-Baptiste, un nègre âgé d'environ quarante ans, nommé THOMAS disant appartenir à M. John Hagan, à la Nouvelle Orléans. Ce nègre ne parle qu'Anglais.
AUSSI—Un nègre nommé JOE, disant appartenir à M. Tierson, Seconde Municipalité, Nouvelle Orléans. Ce nègre est atteint d'un rhumatisme. Il est âgé d'environ trente cinq ans et ne parle qu'Anglais.
AUSSI—Un nègre nommé JOE, disant appartenir à M. McGavin, charpentier à la Nouvelle Orléans, rue Gravier. Ce nègre paraît âgé d'environ trente-cinq ans. Il ne parle qu'Anglais, pas très noir, les yeux gros, et a quelques cicatrices sur le dos.
Les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 28 mai 1845.
4 juin AU. LUMINAIS, Shérif.

AUX BEAUX CHENES VERTS A BILOXI.
Mme PRADAT annonce au public et à ses amis que sa maison à Biloxi est ouverte à compter du 1er juin. Rien n'a été épargné pour satisfaire les personnes que leur santé ou le besoin de prendre du repos, engageront à passer quelques jours à la campagne.
Le site, la beauté des jardins, les bains de mer, &c. rendent cet endroit le plus attrayant des lieux de délassement; et sous le rapport du confort, le service des domestiques et l'abondance de la table, la maison de Mme Pradat peut défier toute rivalité.
Un charmant bateau se trouvera toujours au wharf du village, pour transporter les voyageurs et leurs bagages, quand les steamboats ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat.
Mme Pradat ose compter sur un patronage qui ne lui a pas manqué jusqu'à ce jour, et dont elle cherchera toujours à se rendre digne. 6 juin—3m

Corsets Français,
A 50 pour 0/0 au-dessous du cours.
LES Dames de la Nlle. Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, où elles trouveront un grand assortiment de Corsets français, de différentes façons, et aux prix de $3 1/2 à 5, tels que:
Corsets à la minute,
dito à la paresseuse,
dito à fermoir ordinaires.
De plus, un bel assortiment de marchandises sèches pour la saison et à des prix très réduits.
Aussi, Parfumerie fine de Monpelas, Eau de Cologne, Savons, Essences &c. &c. Enc. Chartres et Conti.
6 juin

DEMANDE—Une personne acclimatée et connaissant parfaitement les affaires d'une maison faisant l'importation de marchandises sèches et d'affaires commerciales en général, trouvera une place en s'adressant par écrit, et remettant la lettre à la poste boîte B 141.
Les demandes qui ne seraient pas accompagnées de recommandations de personnes bien connues, ne seront pas prises en considération. 6 jn

RECU par le navire Martha Washington, de New York et à vendre par les soussignés:
Coton blanc, New York mills. coton écru 4/4;
Cotonnade à carreaux, rubans noir pour garnitures,
Gants et mitaines, fil, gants soie, noirs, blancs et paille;
100 pièces brin coton 4/4 par 9 yards,
Nanceek bleu,
Mouchoirs blancs.
DUFOUR, DURAND & Co.
6 juin 36, Chartres

ORGANDI français—Une caisse organdi français, imprimé, riche, en débarquement du navire Sultana de New York et à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co.
6 juin 36 Chartres

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
LE soussigné, établi dans la ville de St. Landry, Opelousas, [illegible]
Références: J. Alfred, [illegible]
L. BERCIER, [illegible] 23 mai—6m

Le nouveau paquebot SARTELLE, capt. Taylor, de New-York, est en déchargement en face de l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.
JAMES E. WOODRUFF,
6 juin 40 Camp

Le navire CLIFTON, capitaine Ingersoll, de New-York, est maintenant en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.
J W STANTON & Co.
7 juin Encoignure Magasin et Lafayette

Le navire TIMOLEON, capt. Dreyer, du Havre, est en déchargement en face de la presse d'Orléans. Les consignataires voudront bien retirer leurs permis sous dix jours, autrement les marchandises seront envoyées aux magasins publics.
L. H. GALE,
6 juin 93 Commune

Le navire Martha Washington, capt. Stevens, de New York, est en déchargement vis-à-vis les magasins intermédiaires de la 2me. municipalité. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
JAMES E. WOODRUFF,
7 juin 40, Camp

Le navire COLUMBIA, du Havre, est actuellement en déchargement en face de la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis sous dix jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
5 juin L. H. GALE, 93 Commune

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St. Louis, No 77; il est présentement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 108, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ni des esclaves. 7 juin

MARCHANDISES SECHES.
EN débarquement du navire Columbiana, et à vendre par les soussignés:
Mousseline mode, nouveau style,
Indiennes riches, qualités assorties,
Mousseline en laine, noire.
Diaprés et damassés français, superfins,
Cotonnade à carreaux en fil, laine,
Calico rouge de Turquie, à carreaux,
Barèges noirs à fleurs assorties,
Echarpes de barèges, à raies de satin,
Ainsi qu'un grand assortiment de [illegible]
8 juin H. DE GOLS & BISTLARD, 21, Magasins.

SANGSUES.
RECU par le brick Empresario, des SANGSUES de bonne qualité, à vendre au dépôt de la rue Esplanade, encoignure Conseiller, No. 90, continuation de la rue Royale.
7 juin J. P. SOUBIRAN

CHANVRE—87 colis chanvre pressé en sacs, et de première qualité, en débarquement du steamboat Convoy, à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 juin 60, Magasins

VIN rouge—25 caisses d'une douzaine Chateau Latour, supérieur, à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 juin 60, Magasins

TOILE à draps écrue—50 balles toile 4/4, marque de Lowell Premium, en débarquement du Clifton, à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 juin 60 Magasins

GINGEMBRE—30 sacs gingembre, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON,
7 juin 62, Camp

SACS en pièce—10,000 de la contenance de 2 boisseaux et demi, à vendre par RICKER & PEARSON,
7 juin 62 Camp

MAQUEREAUX—100 caques maquereaux No. 1, 2 et 3 à vendre en magasin par RICKER & PEARSON,
7 juin 62, Camp

SEL des îles Turques, en magasin et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
7 juin rue Bienville

SEL de Liverpool, gros, fin, en bon ordre, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
7 juin rue Bienville

PLOMB—67 bouteilles à tirer, patent drops, et 6 barils en barre en débarquement du steamer Caspian, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
7 juin 79, Tchoupitoulas

DIVERS—2 caisses Manne, petites larmes;
1 baril Cantharides;
1 baril Colle de poisson, à vendre par
7 juin F. LAMPRE, 27 Vieille Levée.

BLANC de baleine—100 caisses, dont 75 de 6 à la livre et 25 de 4 à la livre, en débarquement du navire Clifton, et à vendre par J W STANTON & Co.
7 juin Encoignure Magasin et Lafayette

SIROP de Limon—50 caisses excellent sirop, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

CIGARES Principe—100 milliers, principes et regalias, en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

SAVON—300 caisses No. 1, de Boston, en débarquement de la barque Marcia, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

HARENGS—500 caisses harengs, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 e. 28 Gravier

MORUE—[illegible] tambours, demi tambours, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
7 juin 26 et 28 Gravier

CORNICHONS—100 caisses; demi galons et quarts de cornichons, venant d'arriver par le navire Diana et à vendre par HARVEY & COOLIDGE.
7 juin 26 e. 28 Gravier

EN débarquement des navires Sultana et Sartelle, de New York et à vendre par les soussignés, Indiennes couleurs claires, dessins nouveaux de 5 meubles, Cotonnades de divers genres et dispositions nouvelles, Mousselines, Jaconats et mousselines imprimées, Toile imprimée pour habillements d'été, Coton écru et blanc, de Lowell, 3/4 et 4/4, Percale noire et en couleur, [illegible] de diverses qualités, indiennes bleues, et blanches, Bas pour moustiquaires, Toile d'irlande pour chemises, Coutils pour pantalons, serviettes et nappes à carreaux en couleurs, Mousseline unie et à carreaux, de damassés, Des bas noirs et blancs, soie à coudre en couleur, Bas et gants en coton, etc. etc.
Aussi en magasin, un bel assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines, reçues par les derniers arrivages, à vendre par BORDERES & Co.
6 juin 14, Canal

$90 de récompense.
PARTIE marronne vers le 1er d'avril la négresse ANNA, âgée d'environ 34 ans, taille d'environ 4 pieds 3 pouces, corps droit, ayant tout le tour des yeux gonflé, et presque point de dents, et des cicatrices [illegible] par suite de brûlure; elle ne parle que l'anglais et comprend un peu le français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une geôle, [illegible] encoignure de St Louis et Rampart.
6 juin—2

CABARET A VENDRE.
UN cabaret bien achalandé, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Dauphine est offert à vendre à l'amiable, aux conditions les plus avantageuses pour l'acheteur. S'adresser sur les lieux, à
5 juin—3t J. BROIZE

Mme. DESRAYAUX,
DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à la campagne, pendant l'été, UNE DAME d'un talent distingué sur le piano, arrivée de Paris, il y a près de deux ans, et attachée, comme artiste, à l'établissement de Mme Desrayaux.
On désire aussi placer à la campagne une institutrice française 5 juin

Demande d'Instituteur.
UN professeur, capable d'instruire des jeunes gens, pouvant enseigner l'anglais et le français, trouverait un emploi avantageusement à la campagne. En s'adressant à A. Rivarde & Co rue Bienville, No. 16, on obtiendra les renseignements nécessaires. 27 mai—6

Au Bazar Parisien,
ENCOIGNURE ROYALE ET DUMAINE.
Ayant reçu un grand assortiment de Marchandises par le Columbia et les derniers arrivages de France.
NORMANDIN FRERES préviennent le public et ses amis, qu'il vendra ses Marchandises à des prix très modérés; il espère que le bon marché et la qualité des articles lui continueront la patronage de ses clients.
Il offre au rabais, les articles suivants:
POUR DAMES:
Chapeaux Guipure, nouveau genre; dito paille d'Italie; dito pour enfants; capotes crêpe et organdi; bonnets, fichus, guimpes, cols, broderies, plates, manches, manchettes, ombrelles, jupons chemisettes, dentelles fil et coton, entredeux, gants et mitaines idem, bas de soie et blanc, fil d'Ecosse, souliers peau et satin, jarretières, mouchoirs, &c. &c.
POUR HOMMES:
Chemises toile française, dito coton et toile dito couleur, cravates, bretelles, cols satin, gants soie et fil d'Ecosse, mouchoirs de batiste, foulards, cannes, cravaches, objets mécaniques, nouvellement reçus; divers objets pour comptoir, &c.
EN GROS:
Chapeaux de paille;
Crème de Perse, pommade;
Eau de Lavande, Huile, &c;
Savons fins et ordinaires.
Il prévient Messieurs les Coiffeurs qu'il a de l'assortiment de cheveux frisés, dits longs, perruques, bandeaux, tricots; enfin tous les articles à l'usage des coiffeurs.
Leçons de coiffures
Coupe de cheveux à 25 cents 6 juin

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, 4 juin 1845.
CHANGE sur France, à vendre à cette institution.
6 juin R J PALFREY, caissier.

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Colombia du Havre; 100 paniers vin de Champagne, en grandes et demi-bouteilles, des marques de marquis de Bassins, et du comte de Mareuil, à vendre par JORDY & BRASIER,
6 juin—10 10 Conti

Dr. Stephen H. Dardasch,
No. 300, rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines.
A le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il est de retour en cette ville, et étant connu depuis douze ans, dans cet Etat, comme médecin et chirurgien pratiquant, il espère obtenir la continuation de la confiance que lui ont accordée ses amis et le public de la Nouvelle Orléans. 30 mai—8t

AVIS—COURVOISIER & Co., confiseurs à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public que dimanche prochain 4 mai, ils feront l'ouverture de leur pavillon, place St. Antoine. Les dispositions prises par Courvoisier à l'égard de cette place les ont mis à même de pouvoir offrir au public des avantages qui seront vivement appréciés. Aussi espèrent-ils encore par les soins qu'ils apporteront à la confection des glaces et sorbets, s'assurer le même patronage qui leur a été si généreusement accordé depuis plusieurs années. 2 mai

LE soussigné partant prochainement dans le but d'aller faire ses achats sur les marchés européens et américains, invite les personnes qui lui doivent de vouloir bien [illegible] et celles à qui il doit de lui présenter leur compte.
Il profite de cette occasion pour offrir ses marchandises à des prix très réduits, pour du comptant.
D S MACARTY,
4 juin 138, Bourbon

Académie d'Elisabeth,
A Washington, près de Natchez (Miss.)
MR. & Mme FORD ayant pris charge de cette Institution, qui est placée dans un site sain et pourvue de vastes édifices, espèrent avec confiance que leur grande expérience et les connaissances qu'ils possèdent comme instituteurs dans la langue anglaise et autres, et surtout comme professeurs de musique, les mettront à même de rehausser la réputation de cette Académie. Les élèves seront l'objet d'une attention toute particulière et seront instruits d'après les meilleurs systèmes adoptés.
PRIX DES LEÇONS DE CINQ MOIS.
Sur toutes les branches de la langue anglaise $25
Le français, le latin ou l'italien, pour chaque langue 10
Dessin et peinture 10
Musique, sur piano, harpe ou guitare, 25
Pension [illegible]
4 juin—3m

PLOMB en barres—[illegible] à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
79, Tchoupitoulas
K[illegible] à vendre par PEET & MORTON, 25 Magasins
SAVON—[illegible] WM PROUT & Co. 26 Vieille Levée
CAFE—[illegible] Wm PROUT & Co. 26 Vieille Levée
6 juin

Ouvrages Nouveaux.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT.
ON vient de recevoir à cette librairie par les derniers arrivages du Havre, les ouvrages suivants:
Diable à Paris, second volume, livraisons de 41 à 46 (avec un magnifique plan de la ville de Paris fortifiée).
Les Jésuites, histoire, types, mœurs, mystères.
Mystères des Restaurants, 2me brochure.
Causeries des Gourmets, une do.
Bluettes Maçonniques, une do.
Franc-Maçonnerie justifiée.
Magasin Pittoresque, livraison de mars.
Revue Pittoresque, livraison de mars.
Juif Errant illustré, 23me livraison, ainsi qu'un grand assortiment d'ouvrages nouveaux;
L'Algérie Pittoresque, un beau volume grand 8o.
Imitation de Jésus Christ par Lamennais,
Sainte Bible, édition de Furne.
Tibbins & Fleming, le grand dictionnaire royal français et anglais, anglais et français, 2 to. 4o.
Voltaire illustré, 1 vol grand 8o édition de Furne.
Œuvres complètes de Paul de Kock, 26 vols. in 8o. [illegible] bon marché.
Connaissances des temps pour 1845, 1846 et 1847.
Et un grand nombre de publications nouvelles.
7 juin 149 rue de Chartres

Publication à bon Marché.
MAGASIN PITTORESQUE.—Année 1845.—Le numéro contient quatre livraisons est présentement en vente à cinq cents la livraison, chez
7 juin—1§ V. HEBERT, 149 rue de Chartres

Juif Errant illustré.
LA vingt-deuxième livraison du Juif Errant par E. Sue, illustré par Gavarni—en vente chez
7 juin—1§ V. HEBERT, 149 rue de Chartres

Histoire de l'Empire.
LA seizième livraison contenant les trois premiers volumes de l'histoire du Consulat et de l'Empire par A. Thiers,
Est présentement en vente chez V. Hébert, libraire, 149 rue de Chartres.
Prix, quinze cents la livraison. 7 juin—1§

Les Jésuites.
HISTOIRE, TYPES, MŒURS ET MYSTERES.
On souscrit à cet ouvrage chez
VICTOR HEBERT.
7 juin 149 rue de Chartres

Revue Pittoresque.
JOURNAL nouveau, illustré par les premiers artistes, $2 50 par an.
La quatrième livraison (mois de mars) vient d'être reçue par le soussigné.
VICTOR HEBERT,
7 juin 149 rue de Chartres

Cinquième Livraison de
VINGT ANS APRES
SUITE DES
TROIS MOUSQUETAIRES,
Par ALEX. DUMAS.
Prix des sept livraisons, par abonnement, payable d'avance, $1.20.
On souscrit au bureau de ce Journal, et chez Victor Hebert, libraire, rue de Chartres.

SYLVANDIRE,
PAR
ALEXANDRE DUMAS.
LA 1re. Livraison de SYLVANDIRE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas est présentement en vente chez Vic. Hebert, 149, rue de Chartres.
N. B. L'ouvrage formera 3 parties. Il sera publié en 3 livraisons.
Prix de l'ouvrage ... 60 cents.
Ce feuilleton étant entièrement terminé, les livraisons se succéderont rapidement 30 mai

LA NOUVELLE
CONSTITUTION
DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Imprimée dans les deux langues, en forme de pamphlet, à vendre à l'imprimerie de l'Abeille et à la Librairie de Vict. Hébert, rue de Chartres.
Prix ... 25 cents

HISTOIRE
Pittoresque et Curieuse,
DU THEATRE FRANCAIS
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
De 1816 à 1846.
DEDIEE AUX LOUISIANAIS,
PAR G. A. M.
CET Ouvrage, auquel l'auteur travaille depuis une [illegible] années, contiendra:
1. Les noms de tous les artistes qui ont fait partie de ce théâtre à différentes époques.
2o Des notices biographiques sur les principaux acteurs et actrices venus à la Nlle. Orléans.
3o Des critiques extraites des journaux du tems sur la manière dont les pièces nouvelles ont été rendues.
4o Anecdotes théâtrales, etc. etc.
Prix de l'ouvrage, en un vol in-8o broché, d'environ 400 pages [illegible]
On souscrit chez les principaux libraires français, à la Nouvelle-Orléans.
N B—Cet ouvrage ne sera publié qu'en tant que les souscripteurs seront garantis par 300 souscriptions.
L'auteur recevra avec reconnaissance toutes les communications qu'on voudra bien lui transmettre, dans le but de rendre cet ouvrage plus intéressant encore.
17 mai—3o

Municipalité No. 3.
AVIS est donné par le présent, qu'à partir du 6 juin prochain, des Bancs [illegible] seront distribués dans les rues de cette Municipalité.
EUGENE MAZERAT,
28 mai Capitaine de la garde.

W. E. MURPHY,
AVOCAT ET CONSEILLER.
Bureau No. 24, rue d'Orléans—Place St. Antoine.
28 mai—3m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(Pensionnat-externat.)
FONDÉE EN 1828 PAR MADAME LEIRIS,
Et dirigée depuis 1840 par Mme. DESRAYAUX,
Rue des Remparts, encoignure Bienville.
L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement est variée: elle s'étend depuis les éléments de lecture et de grammaire, jusqu'aux notions générales raisonnées de littérature et de sciences exactes, indispensables à toute bonne éducation. L'enseignement, des différentes branches est divisé de manière à ce que chaque élève y trouve le degré le mieux applicable à son âge et à sa capacité.
L'anglais et le français sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.
La musique (piano, solfège et chant) est enseignée par des dames également attachées à l'institution; et leur présence continuelle est une garantie d'exactitude pour les leçons comme pour les études.
Une surveillance attentive s'exerce sur les élèves aux heures d'études et de récréations, comme moyen de prévenir les fautes et d'assurer le travail et les progrès.
La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion. [illegible]
Le local agrandi de la maison voisine et attenante (rue Bienville) ne laissera rien à désirer pour l'espace et la salubrité.
Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.
Vers la fin de mai, concours général et distribution de prix.
CONDITIONS:
Pension et instruction générale [illegible]
Dito ... avec blanchissage [illegible]
Demi pension [illegible]
Externes [illegible]
Piano [illegible]
Solfège [illegible]

COLLEGE DE MANDEVILLE.
AYANT vendu aujourd'hui tous les intérêts que je possédais dans le collège de Mandeville à M. Baco Lopez, je prends la liberté de recommander l'institution aux pères de famille, convaincu que sous la présidence de M. Mac-Manus cet établissement continuera de mériter la faveur publique.
LEWIS ELKIN

COLLEGE de MANDEVILLE.
MR. MAC MANUS prévient respectueusement les pères de famille qu'il a accepté de ses co-associés, MM. Perrin et Baco Lopez, le titre de Président du Collège de Mandeville. M. Mac Manus depuis longtems voué à l'instruction de la jeunesse, espère que ses efforts unis à ceux de M. Perrin, ancien professeur de Mandeville, et de M. Lopez, professeur actuel de ce Collège, procureront [illegible] à cet établissement, qui peut devenir, grâce à sa position, l'Athènes de la Louisiane.
Le personnel des professeurs du Collège de Mandeville est composé comme suit:
MM. Fs Mc Manus, président, professeur de mathématiques et de rhétorique anglaise.
Fs. Perrin, vice président, professeur d'histoire et de rhétorique française.
B Lopez, professeur d'espagnol.
P. Hanon, professeur de langues anciennes et de langue anglaise.
F. Julian, professeur de français.
W J Johnson, professeur d'Elocution.
De Chazal, professeur de musique et de danse.
W. Storer, professeur d'escrime et de tactique militaire.
Larman, maître d'écriture et de dessin.
Mr. J. PALFREY est l'agent du Collège.
Mr. ELKIN a un avis encore actuel sur toutes les dettes dues au Collège jusqu'au 1er mai. 12 mai

ORLEANS HIGH SCHOOL.
[LYCÉE D'ORLEANS,]
Rue de l'Esplanade.
LE LYCEE D'ORLEANS, dirigé par les soussignés Messieurs MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT, reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.
Cet Etablissement occupe dans la partie la plus saine de la ville un local vaste et bien aéré.
Le cours d'études comprend les langues anglaise, française, espagnole, latine et grecque, les mathématiques, la tenue des livres, la géographie, l'histoire, la philosophie, &c. &c.
Les classes sont faites par MM. Mervoyer, Wyndham et Everett, et par des professeurs adjoints, que recommandent une longue habitude de l'enseignement.
Si les parents le désirent, les élèves recevront à leurs frais des leçons de musique, de danse et d'escrime. Ces branches sont confiées aux meilleurs maîtres de la ville.
La surveillance se fait par les directeurs et par des préfets spécialement chargés de la police des salles d'étude, des dortoirs et des récréations.
Les parents sont prévenus qu'aucune intervention de leur part ne saurait modifier les règlements [illegible]
LES STATUTS ET REGLEMENS DU LYCÉE, en anglais et en français, se trouvent rue de l'Esplanade, chez les principaux libraires de la ville. 21 av

AUX PERES DE FAMILLE.
EN abandonnant la carrière de l'enseignement, M. Goudchaux ne croit pas pouvoir mieux reconnaître la confiance qui lui a été témoignée par un grand nombre de familles, qu'en recommandant ses élèves aux soins de M. Garreau, [illegible] M. Goudchaux serait heureux que les pères de familles continuassent à M Garreau la confiance qu'ils lui avaient donnée à lui-même, car il serait sûr que les soins qu'il a pris ne seraient pas perdus.

AVIS.
L'INSTITUTION GARREAU qui s'est augmentée de la plupart des élèves de l'établissement de M. Goudchaux, a été transférée à l'encoignure des rues des Remparts et St. Louis. Un vaste local, de nombreux professeurs choisis avec soin, une sollicitude, une sévérité paternelle, tout enfin se réunit pour rendre cette institution digne de la confiance de ceux qui désirent donner à leurs enfants une éducation solide, complète et variée.
Le prospectus de l'Institut. Garreau est déposé chez M. Lefèvre, libraire, à l'encoignure des rues [illegible] et Royale. 7 mai

SUCRE raffiné de Boston—300 colis en pains en morceaux et en poudre.
Café—500 sacs Havane et Java,
Poivre—50 sacs Sumatra,
Thé en poudre à canon, impérial etc.
Blanc de baleine [illegible]
Savon [illegible] de Cincinnati.
[illegible]
à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
24 mai 40 Gravier